

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

| | | | |
|--|-----------------------------|---|-------------------------------------|
| Nom de l'exploitant Nathalie Caron | Numéro de permis 2009714 | Date d'inspection Le 12 février 2020 | |
| Nom de l'établissement Passe-Port 5-12 | | Numéro de téléphone (506) 739-6755 | |
| Adresse 10 avenue De L'École Saint-Jacques Saint-Jacques NB E7B 1E7 | | | |
| Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque | | Titre du poste Mentor en assurance de la qualité | |
| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives | Règlement | Date limite pour être conforme | Date d'attestation de la conformité |

Commentaires généraux

La garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, de la routine quotidienne et des activités quotidiennes.
*Ne pas oublier que les jeux à l'extérieur ont lieu pendant une heure au moins par période de quatre heures lorsque la majorité des enfants sont présents et si les conditions météorologiques le permettent. Sauf dans l'un des cas suivants :

- (i) le refroidissement éolien est inférieur à -20 °C,
- (ii) la température est inférieure à -20 °C

original signé par

Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 12 février 2020

Date

original signé par

Monique Couturier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 12 février 2020

Date